

PROJET DE LOI  
AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD ENTRE  
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE ET  
LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE  
RELATIF AUX SERVICES AERIENS, SIGNE  
LE 24 FEVRIER 2016 A DJEDDAH EN ARABIE SAOUDITE

-----  
Adopté par le Gouvernement  
-----

Article 1<sup>er</sup> : Est autorisée la ratification de l'Accord entre le Gouvernement de la République togolaise et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, signé le 24 février 2016 à Djeddah en Arabie Saoudite.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 03 août 2018



*[Signature]*  
Selom Komi KLASSOU